Le Reflet Municipal

Municipalité de Saint-Adelphe

Saint-Adelphe UNE VAGUE D'ÉNERGIE!

Coordonnées

150, rue Baillargeon
Saint-Adelphe, Qc G0X 2G0

Heures d'ouverture
Horaire d'été

Lundi au jeudi
8h00 à 12h et 13h à 16h30
Vendredi: 8h à midi

418-322-5721
418-322-5434
www.st-adelphe.qc.ca
st-adelphe@regionmekinac.com
Municipalité de Saint-Adelphe

Dépôt légal Mai 2023 - 425e parution
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
Tirage mensuel de 535 copies

Mai 2023

Mot du Maire

LE BAC BRUN DÈS LE 8 JUIN!

Chère concitoyenne, Cher concitoyen

C'est le jeudi 8 juin 2023 que débutera la première collecte du bac brun à Saint-Adelphe et ce, à toutes les semaines jusqu'à la mi-novembre pour la période dite estivale. Nous vous invitons à l'utiliser quotidiennement. Prenons l'habitude de déposer nos matières organiques dans le bac!

Un bac brun, ça mange quoi?

On composte ce qui se mange, ce qui pousse, ainsi que les cartons et papiers souillés.



Les restes de table
(fruits, légumes, viandes)



Les résidus verts
(plantes, feuilles mortes, gazon, branches)



Les cartons et papiers souillés

D'abord, les restes de tables. Fruits, légumes, viandes, pains et céréales, produits laitiers, bref, tout ce que vous ne mangerez plus pourra aller directement au compostage!

Maintenant que la table est rangée, passons au jardin! Ici, on récolte les résidus verts, c'est-à-dire les plantes et les feuilles mortes, le gazon fraîchement tondu, ou non et les branches.

Finalement, les cartons et les papiers souillés. Fini le temps où vous vous demandiez quoi faire avec votre boîte de pizza trop sale et vos cartons de restauration rapide! Une fois que c'est retenu, l'affaire est ketchup!

(suite à la page 4: Pourquoi devrons-nous composter?)

Paul Labranche
Le maire, Paul Labranche

AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLUTIONS DE MAI

- ◊ Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
- ◊ Autorisation à la directrice générale ainsi qu'au maire à signer la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation pour l'année 2021.
- ◊ Autorisation à la directrice générale ainsi qu'au maire à signer la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation pour l'année 2023.
- ◊ Appui au dépôt de projet du centre d'entrainement en sécurité incendie au FRR volet 4 - catégorie coopération intermunicipale.
- ◊ Formation du nouvel élu conseiller siège numéro 3 au coût de 341.48$ taxes incluses.
- ◊ Permission aux cadets de Valcartier Expédition pour l'utilisation d'un terrain municipal le 28 et 29 juillet prochains.
- ◊ Modification des heures de bureau des employés municipaux sur une certaine période pendant l'été.
- ◊ Fermeture des bureaux municipaux pour les vacances des employés du 31 juillet au 4 août inclusivement.
- ◊ Commandite offerte au montant de 50$ et prêt de la grande salle à titre gracieux à l'école Alternative de Mékinac située à Saint-Adelphe.
- ◊ Acceptation de la soumission de Mesar pour la surveillance avec présence lors du projet réfection de ponceaux Projet # 19433.
- ◊ Aide financière de 300$ accordée à la Boîte Interculturelle pour la journée musicale et prêt de la grande salle à titre gracieux pour l'événement: Intermède musical rural du 25 juin 2023.
- ◊ Autorisation de signature à Mélanie Trépanier, adjointe à la direction générale afin qu'elle puisse signer les chèques en l'absence de la directrice générale.
- ◊ Félicitations à monsieur Sylvain Fraser de la Ferme Terranous lauréat au Gala *Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie 2023 à titre d'employeur de choix secteur Mékinac.*
- ◊ Mandat à la MRC de Mékinac à demander des soumissions pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- ♦ Ministère des Transports et de la Mobilité durables du Québec : Demande de travaux – route 352 – Le secteur fait parti des investissements routiers que le Ministère compte réaliser en 2024;
- ♦ Sécurité publique du Québec : Inondations printanières (information sur l'aide financière et l'indemnisation);
- ♦ Revenu Québec : Avis de cotisation, dépôt de 36 009,82$ pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022;
- ♦ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Nouvelles exigences, réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits;
- ♦ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Création du bottin d'urgence numérique pour l'année 2023;
- ♦ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Demande d'autorisation pour des travaux de remplacement du ponceau du virage route Bureau – Rang Saint-Joseph à Saint-Adelphe;
- ♦ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain (Le BAPE est mandaté pour tenir une consultation publique);
- ♦ Bureau de Sonia Lebel, Députée de Champlain : Programme d'infrastructures d'eau 2023 (PRIMEAU 2023);
- ♦ Bureau de l'honorable François-Philippe Champagne, Député de Saint-Maurice-Champlain : Lancement prochainement du fonds des infrastructures alimentaires locales;
- ♦ Environnement et Changement climatiques Canada : Nouvelle fiche d'information – limites en COV et restriction visant les revêtements de marquage routier;
- ♦ Pêches et Océans Canada : Remplacement 2 ponceaux, rue Principale & rang Saint-Joseph, ruisseaux Noir & Douville, Saint-Adelphe – Mise en œuvre de mesures visant à éviter et à atténuer la probabilité d'effets interdits sur le poisson et son habitat;

CORRESPONDANCE DU MOIS (SUITE)

- Fédération Québécoise des municipalités : Réception du projet de loi 16 – Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions;
- Commission municipale du Québec : Rapport de la vice-présidence à la vérification – Audit de performance;
- Hydro-Québec : Réponse à la résolution 2022-12-271, la maitrise de la végétation permettra d'améliorer les choses. Ils n'iront pas de l'avant avec le bouclage.
- Recyc-Québec : Remerciements pour la participation à l'enquête pour la réalisation du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec :
- Enercycle : Présentation concernant la nouvelle façon de faire les vidanges de fosses septiques cette année :
- Régie de gestion de matières résiduelles de la Mauricie : Redistribution de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables versement de mars 2023 au montant de 15 297$;
- Régie de gestion de matières résiduelles de la Mauricie : Endettement total net à long terme par organisme municipal assujetti – Rapport financier 2022;
- Régie des incendies du Centre-Mékinac : Réunion du conseil d'administration déplacée de date pour le 23 mai 2023;
- Régie des incendies du Centre-Mékinac : Réception du rapport de rencontre avec les gens de la CNESST;
- MRC Mékinac : Confirmation de déboursement d'un montant de 561$ à la bibliothèque municipale dans le cadre de l'entente financière Être mieux ensemble.
- MRC Mékinac : Articles d'intérêt touchant la filière minière;
- Office des personnes handicapées du Québec : Solutions mises en place pour remédier aux obstacles rencontrés lors de la mise en place en matière d'accessibilité;
- Système de gestion des structures : Rapport d'inspection générale des éléments relevant de la municipalité (rang Price, ruisseau Ayotte);
- MRC Mékinac (Nathalie Groleau) : Résultats sur l'indice de vitalité économique à l'échelle des localités ainsi que des MRC du Québec;
- MESAR : Soumission pour surveillance (réfection ponceau);
- SAMBBA : Intégration des menaces à la qualité de l'eau potable et à son approvisionnement;
- Les Fleurons du Québec : Bulletin d'information des Fleurons du Québec édition d'avril 2023;
- Cogeco : Les services de Cogeco sont maintenant disponibles dans la municipalité de Saint-Adelphe;
- Telus : Retrait du téléphone public au Manoir Central, Saint-Adelphe;
- Camp d'été CECV Expédition : Demande de prix pour hébergement, entreposage de canots, toilettes (jeunes entre 14 et 18 ans);
- Moisson Mauricie : Remerciements pour le soutien financier;
- Moisson Mauricie : Invitation à un brunch-bénéfice le 28 mai prochain;
- La Coop de Solidarité de Saint-Adelphe : Réception de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2022 du 25 avril 2023;
- Camp Val Notre-Dame : Souper aux homards à volonté le 27 mai prochain;
- La Boîte interculturelle : Demande de contribution financière pour la journée musicale du 25 juin prochain;
- La Boîte interculturelle : Annonce de la tenue de l'événement Intermède musical rural le 25 juin de 13h à 17h au centre multifonctionnel;
- Gestimaction : Offre de service en lien avec la stabilisation des sols par injection.

SÉANCE DU CONSEIL

Lundi, le 5 juin à 20h

À la salle de la Fadoq de l'Hôtel de Ville



PROCHAINES COLLECTES JUIN



Déchets et recyclage..... 1er juin



Déchets et compostage..... 8 et 22 juin



Recyclage et compostage.... 15 et 29 juin

POURQUOI DEVONS-NOUS COMPOSTER?



Adopter le bac brun pour la collecte des matières organiques, c'est poser un geste concret pour l'environnement. Le fait de détourner les matières organiques du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès permettra de prolonger la vie du site au maximum, en plus de réduire les GES; notamment la production de méthane, un puissant gaz à effet de serres.

Un des principaux enjeux vient du fait que lorsque les matières organiques se retrouvent dans un site d'enfouissement, elles se décomposent sans oxygène et produisent du méthane; un gaz à effet de serres 25 fois plus puissant que le CO^2.

Toutefois lorsque les matières organiques sont récupérées et compostées, leur retour au sol permet d'augmenter la fertilité et la capacité de rétention d'eau ainsi que le besoin de réduire l'utilisation des engrais chimiques. **Tout ça en plus d'éviter la production de méthane**.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX :

La gestion des matières organiques fait partie des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement et des obligations des municipalités dans la réduction des matières à l'enfouissement. Ces objectifs et obligations font partie intégrante du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), adopté par l'ensemble des 37 municipalités de la Mauricie dont Saint-Adelphe.

Paul Labranche
Le maire, Paul Labranche

PATRIMOINE BÂTI |

Avis important à tous les propriétaires concernés par l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac!

Vous êtes le propriétaire d'un bâtiment ayant un intérêt patrimonial dans Mékinac et vous avez reçu une lettre de la part de la MRC au courant des derniers mois vous avisant que votre immeuble est répertorié dans notre inventaire du patrimoine bâti ? Nous avons une belle nouvelle à vous annoncer aujourd'hui !

Vous êtes éligibles au volet 1 du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des communications du Québec! Ce volet vise la restauration de biens patrimoniaux.

Notre MRC ayant adopté un inventaire du patrimoine bâti en novembre 2022, vous y êtes maintenant éligibles. En effet, ce programme vise dorénavant tout immeuble d'intérêt patrimonial significatif **reconnu dans le cadre d'un inventaire du patrimoine immobilier**!

Vous avez donc maintenant accès à un soutien financier pour effectuer des interventions/rénovations visant à restaurer et/ou préserver les caractéristiques d'origine de votre bâtiment!

Voici quelques faits saillants sur ce programme :

- Pour que les interventions souhaitées soient admissibles au programme, les travaux devront être exécutés, selon l'expertise requise, par un entrepreneur détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), un artisan membre du Conseil des métiers d'arts du Québec ou un restaurateur professionnel (il doit s'agir d'un restaurateur du Centre de conservation du Québec ou d'un restaurateur accrédité par l'Association canadienne des restaurateurs professionnels).
- Pourcentage d'aide financière appliqué aux dépenses admissibles pour un immeuble d'intérêt patrimonial significatif reconnu dans le cadre d'un inventaire du patrimoine immobilier : 40 %
- La phase de réalisation du projet doit être terminée dans les 24 mois suivant la confirmation de l'aide financière. Une demande d'aide financière peut être déposée en tout temps au cours de l'année.

Voici le lien pour consulter le programme d'aide financière :
https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/immobilisations/aide-immobilisations/programme-aide-immobilisations/volet-restauration-biens-patrimoniaux

Pour consulter l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac et savoir si votre résidence s'y trouve:
https://www.mrcmekinac.com/culture-mekinac/patrimoine-bati

🕮 Bibliothèque Saint-Adelphe 🕮

L'atelier de tricot pour les jeunes de l'école Alternative s'est terminé le 26 avril.
Ils ont, avec l'aide des bénévoles, du professeur et du programme du CIUSSS, terminés une paire de pantoufles pour leur premier tricot !
Merci aux bénévoles qui se sont faits « professeur » le temps d'une session !







Plusieurs nouveautés adultes, ados et jeunes vous attendent









Être mieux... ensemble!
Pour des communautés fortes et résilientes



Vacances :

La bibliothèque fermera ses portes pour les vacances du 26 juin au 4 septembre.

➢➢ Juillet: bibliothèque ouverte les mercredis soirs

➢ De retour le mardi 5 septembre à l'horaire régulier

Horaire d'été et vacances des bureaux municipaux



Voici l'horaire des bureaux municipaux pour la période estivale

➔ Fermeture à midi les vendredis du 2 juin au 1er septembre 2023 inclusivement

➔ Fermeture pour les vacances du 31 juillet au 4 août 2023 inclusivement



Caroline Moreau, Mélanie Trépanier et Jean-Philippe Drolet

Fête de la Saint-Jean-Baptiste

Prendre note que les **bureaux municipaux** seront **fermés à compter de JEUDI, 22 JUIN dès midi ainsi que VENDREDI 23 JUIN toute la journée**.

Fête du Canada

Prendre note que les **bureaux municipaux** seront **fermés à compter de JEUDI, 29 JUIN dès midi ainsi que VENDREDI 30 JUIN toute la journée**.

Récupération des piles usagées

La récupération des piles usagées se fait à un seul endroit:

➔ Écocentre municipal ←

(samedi matin seulement 8h à midi)

⇒ *Le bureau municipal ne les récupère plus*



DÉMÉNAGEMENT

Pour la bonne administration de la municipalité, il est important **d'aviser la municipalité** et le **Centre de services scolaire de l'Énergie** de tout changement d'adresse postale.

De plus, les propriétaires doivent informer le secrétariat municipal, de l'arrivée de nouveaux locataires ou de la fermeture d'un loyer.



Taxes municipales: 418-322-5721 poste # 1 ou courriel : st-adelphe@regionmekinac.com

Taxes scolaire: 1-888-711-0013 ou courriel: csefinance@csenergie.qc.ca

Permis de brûlage

Rappel des règles pour effectuer un brûlage selon la réglementation municipale.

⇒ Toujours demander un permis à la Régie des incendies pour effectuer un brûlage **418 365-1866**.

⇒ Faire brûler en petite quantité à la fois avec une surveillance continue.

⇒ Type de combustible : Il est interdit d'utiliser un accélérant et seul le bois non verni, non peint et non traité est accepté, matières ligneuses, (bois, foin, branches et autres).

⇒ Si vent violent plus de 20 kilomètres/heure éteindre le feu et faire une nouvelle demande.

⇒ Posséder sur les lieux l'équipement nécessaire (pelles, extincteurs, boyaux d'arrosage).

⇒ Lorsque l'indice d'inflammabilité de la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est supérieur à «élevé» pour la région, le brûlage est interdit.

Les dépenses d'extinction reliées à un incendie déclaré à l'occasion d'un brûlage sont entièrement à la charge de la personne qui exécutait le brûlage. Le non-respect de ces règles peut aussi entrainer l'émission de constat d'infraction.

RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC

Tu as envie de relever des nouveaux défis ?
Tu aimerais t'impliquer dans ta communauté ?

DEVIENS POMPIER À TEMPS PARTIEL !

N'hésites pas à poser ta candidature dès maintenant !

Pour des informations:

Téléphone : 418 365-1866 - Courriel : info@incendiemekinac.com

OMH Office municipal d'habitation de Mékinac

L'office municipal d'habitation de Mékinac a présentement quelques logements de disponible. Si vous désirez faire une demande pour obtenir un logement ou si vous avez des questions au niveau de votre admissibilité, veuillez communiquer avec Dominique Paillé, directrice au 418-289-4033.

ACTIVITÉS DANS MÉKINAC

APHA Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac — **www.apham.org**

FEMMES DE MÉKINAC — **www.femmekinac.qc.ca**

ASSOCIATION des PERSONNES AIDANTES de la VALLÉE-DE-LA-BATISCAN — **www.aidantsvalleebastican.org**

GRAND BAZAR DU PRINTEMPS – 11E ÉDITION



Samedi 3 juin (remis au dimanche si pluie)

Dans toutes les rues de la municipalité de Sainte-Thècle.
Possibilité de location d'emplacement.

Consultez la page Facebook Grand Bazar du Printemps ou le site internet de la municipalité de Sainte-Thècle.



Le Reflet Municipal

Notez que le Reflet fera relâche en Juillet.
De retour à la fin août!
Bon été à tous!



Rappel compostage

Matières acceptées

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits et légumes (pelures et noyaux)
- Viandes, os, oeuf
- Fruits de mer, poissons et arêtes
- Produits laitiers
- Aliments liquides (petite quantité)
- Pains et céréales (pâtes, pâtisseries)
- Graines, noix et écales
- Marc de café, thé et sachet, filtre
- Nourriture pour animaux

Résidus de jardin

- Feuilles, gazon, fleurs et terre
- Paille et foin
- Petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm)

Papiers et cartons souillés

- Sacs en papier
- Boîtes de pizza sales
- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
- Vaisselles en carton
- Journaux et circulaires

Autres matières

- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non-traité
- Cendres froides (refroidies 72 h)



Matières refusées

- Sacs en plastique (compostable, biodégradable et oxodégradable)
- Vaisselles compostables en plastique (PLA)
- Contenants et emballages en plastique
- Boîtes et papiers cirés, laminés ou glacés
- Verre et métal
- Animaux morts et résidus de débitage
- Plantes envahissantes
- Couches et produits sanitaires
- Graviers, roches et pierres
- Bûches et souches d'arbre
- Bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Huiles à moteur et essence
- Mégots de cigarettes
- Styromousse
- Vêtements et textiles
- Sacs d'aspirateur
- Mousse de sécheuse et feuilles d'assouplissant

Sacs, emballages et contenants en plastique refusés

Seuls les sacs en papier sont acceptés. Encore mieux, déposer vos matières directement dans le bac. Les sacs, emballages et contenants en plastique sont refusés dans le bac brun, même ceux dits biodégradables ou compostables. Ces types de plastique ne se dégradent pas au même rythme que les matières compostables.



Activité amicale de scie mécanique

Pour revivre une belle page de notre histoire de la vie de chantiers!

➔ **Samedi le 1er juillet 2023** ←

Inscription à 15h30—Début du sciage à 16h
Remise des bourses et ses médailles à la fin

Coût: 5$/ scie

Classes CC: (0-40) (0-50) (0-60) (0-80) (81 et plus)

Note: - Pas de scie modifiée ni électrique
- Ouvert seulement aux compétiteurs locaux (hommes et femmes)

* Les profits seront remis à la Coop du Coin *



Bienvenue à tous!



Les Amis(es) de l'Histoire de Saint-Adelphe
Le comité de la Coop du Coin
La municipalité de Saint-Adelphe
Des bûcherons bénévoles



St-Adelphe en fleurs

*** Concours ***

La municipalité de St-Adelphe invite la population à participer au concours ST-ADELPHE EN FLEURS en offrants ***20 bons d'achats de 25$ échangeables dans un commerce local.***

Un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants qui auront installés soit des jardinières, des boîtes à fleurs ou un aménagement floral en façade de leur propriété.

Conditions d'admissibilités:

- *Les aménagements floraux devront être installés à l'extérieur de la propriété pour le 1er juillet 2023 et devront se voir facilement de la rue.*
- *S'inscrire en remplissant le coupon réponse pour le 1er juillet au plus tard et le déposer dans la boîte noire prévue à cet effet, à l'hôtel de ville, à droite de la porte d'entrée principale.*
- *Seuls les coupons dûment remplis et déposés dans la boîte mentionnée ci-haut seront acceptés. Un seul gagnant par adresse sera permis.*



La municipalité de St-Adelphe a mis sur pied le concours de participation St-Adelphe en fleurs afin d'embellir notre milieu de vie et d'encourager les citoyens à ce projet collectif par leur implication. Tous ensemble, contribuons à maintenir l'embellissement de nos façades de maison et d'améliorer la qualité de vie dans notre municipalité!

Le maire, Paul Labranche

✂----------

Coupon de participation

Nom du participant: _____

Adresse: _____ St-Adelphe Qc G0X 2G0

Téléphone: (_____) _____ - _____ Cellulaire: (_____) _____ - _____

Signature: _____